

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 27 FEVRIER 2023 à 19 h 30

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Mme F. POINTON-SCHOENAUER

**Date de la convocation** : 21 février 2023

**Date de l'affichage** : 21 février 2023

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 16 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

## I – Présentation des étudiants de l'IET de Lyon

Les étudiants de l'IET de Lyon (Institut des Métiers de l'Environnement et de la Transition Ecologique) ont effectué une présentation de leur travail sur l'herbier communal à St Bernard.

Il s'agit du septième groupe d'étudiants reçus dans le cadre du partenariat entre la commune, l'Association Spinosa et l'IET de Lyon. La présentation porte sur le travail réalisé sur une année. M. le Maire rappelle que c'est avec plaisir qu'ils sont accueillis chaque année sur la commune.

La commande passée par l'association Spinosa était de réaliser :

- un herbier communal (sous format papier et numérique)
- créer un tuto dans une vidéo pour la réalisation d'un herbier

Les étudiants ont ainsi inventoriés 211 espèces. Ils ont déterminé les zones à enjeux (ripisylves, chemins agricoles, pelouses ornementales et espèces exotiques envahissantes) et fait des propositions de plan de gestion.

Une animation nature est prévue avec l'école :

Avec la classe de Mme MEXIS le lundi matin 6 mars 2023, pour la création d'un terrarium et une initiation au land art.

L'ensemble du conseil municipal remercie vivement le groupe d'étudiants pour le travail réalisé.

Monsieur le Maire renouvelle son attachement à ce genre de travail collaboratif.

Monsieur Cottarel souligne l'originalité de ce travail par son côté pratique et accessible par rapport à des travaux souvent de type informatisés.

**II – Vœu du conseil municipal pour l’inscription au Budget 2023 de la CCDSV d’une passerelle piétonne cycliste reliant St Bernard à Anse  
(Délibération n°D2023\_007)**

Le maire soumet au Conseil municipal le texte suivant à adopter comme un vœu, qui sera adressé aux Présidents de la CCDSV, de la CC Beaujolais Pierres Dorées, du Conseil Départemental de l’Ain, du Rhône, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et Mme la Préfète de Région.

Face à la dangerosité des trottoirs et l’étroitesse de la chaussée pour les piétons et les cycles,

Suite à l’inscription du projet au budget CCSDV 2022, qui a inscrit 900 000 € pour la réalisation d’une passerelle St Bernard / Anse,

Constatant une évolution de la fréquentation des modes doux avec l’arrivée de la Voie Bleue,

Considérant que la réalisation de la marina du Bordelan à Anse va faire progresser la fréquentation piétons vélo,

Considérant que la politique des modes doux en liaison avec la gare de Anse va se développer,

Les élus de Saint Bernard proposent par le présent vœu de demander aux Présidents des Communautés de communes Dombes Saône Vallée, et Beaujolais Pierres Dorées, d’inscrire à leur budget la création d’une passerelle modes doux pour relier St Bernard à Anse en toute sécurité.

Mmes C. ANDRIEUX et Mme B. FROMONT, ainsi que M. F. VIENOT soulignent le manque de visibilité sur le pont du fait de sa conception très courbe.

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE demande si le maire de Anse est sensible à cette problématique. Monsieur le Maire pense que ce dernier est surtout mobilisé sur le sujet de la future marina.

M. J-P PILLON demande quel type de passerelle est envisagé : Monsieur le Maire lui répond que rien n’est encore décidé ni en projet.

Après en avoir délibéré, le vœu est voté à l’unanimité.

**III – Sou des Ecoles : signature d’une convention de participation financière avec l’association (Délibération n°D2023\_008)**

La commission associations, qui s’est réunie le 25/02/2023, a pris acte du nouveau mode de subventionnement des associations.

Désormais la commune prendra en charge une facture au nom de la mairie. La mairie financera un projet futur, et non pas un projet déjà réalisé.

M. le Maire précise que la volonté est de ne plus avoir de subvention versée, non-consommée, voire thésaurisée.

Pour le Sou des Ecoles, il est proposé au conseil municipal de conclure une convention de 3 ans pour fixer un montant de participation financière par nombre d'enfants scolarisés. La signature d'une convention a été approuvée par la majorité des membres de la commission (dont 2 abstentions)

M. F. VIENOT explique qu'il s'agit de sortir de la logique année civile, année scolaire. Une subvention calée sur l'année civile permet d'être plus lisible, notamment sur l'accompagnement municipal.

M. le Maire rappelle qu'une convention existe déjà pour le foot avec l'US Formans St Didier St Bernard.

M. le Maire lit la proposition de convention.

M. J-C LAMBERT précise qu'une date d'effet de la signature doit être indiquée.

Il est précisé que le montant de la subvention est d'environ 3000 € à l'année. Avant le Sou finançait la piscine et le transport. C'est désormais la commune qui paie (le montant s'élevait à 3 300 € pour 2022)

Pour Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE et M. J-P PILLON : si pour le calcul de la participation 2023 on retranche à la subvention de 2022 les frais de transport de la piscine, cela représente une perte de 27 % de financement.

Pour Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE, habituellement les arbitrages des subventions sont faits avec les autres subventions à accorder. Donc si une association a moins besoin on peut reporter sur le Sou des Ecoles.

Après discussion, le conseil décide de fixer le montant de la participation à 14 € par enfant scolarisé.

M. le Maire précise que le montant de la participation pourra être revu par avenant l'année prochaine et qu'il est important de ne pas être dans une démarche de "toujours plus" (réduire la voilure).

Pour M. G. BRIENS, s'il s'agit d'un contrat de 3 ans, il n'est pas possible de modifier chaque année le montant de la participation. Il s'agit d'un contrat d'un an dans ce cas.

M. le Maire explique que c'est le CGCT (code général des collectivités territoriales) qui s'applique ici, et non les règles du droit privé.

La délibération est votée à 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS (M. G. BRIENS, M. J-P PILLON, Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE)

|   |
|---|
| <p><b>IV – Chemin de halage : circulation équestre et information des riverains sur les nouveaux usages du halage</b></p> |
|---|

M. le Maire rappelle que sur proposition du Président de la CCDSV, un arrêté a été pris par la plupart des maires des communes riveraines de la Saône, pour interdire la circulation des chevaux sur le chemin de halage.

M. le Maire pensait que de la façon dont cela avait été présenté, le Président de la CCDSV avait rencontré au préalable les cavaliers, ce qui n'était pas le cas.

Une rencontre a eu lieu fin janvier entre M. le Maire et l'Association l'Ain à cheval, pour évoquer une possible charte de bonne conduite.

Le 8 février 2023, devant la presse, M. le Maire et l'Association l'Ain à cheval ont signé la Charte de bonne conduite.

Un nouvel arrêté municipal a été pris autorisant la circulation équestre sur le chemin, si les chevaux sont au pas.

La circulation équestre sur le chemin de halage est possible sur les communes de St Bernard, Fareins et Beauregard, pas sur les autres communes de la CCDSV riveraines de la Saône.

M. J-P PILLON fait le constat malheureux de cet état de situation.

M. le Maire regrette la verticalité des décisions prises par la CCDSV.

M. C. COTTAREL indique que la pétition lancée contre cette interdiction a recueilli 22 049 signatures.

## V – Ambroisie

Un référent ambroisie doit être désigné dans chaque commune.

Pour St Bernard, il s'agit de M. C. COTTAREL. Mme Hélène NOURY, responsable des services techniques, sera également désignée.

La présence d'ambroisie doit être signalée sur la plateforme en ligne prévue à cet effet.

Signalement d'une variété d'ambroisie extrêmement envahissante : pieds d'ambroisie de 4 mètres (présence signalée à Guéreins) Les parcelles agricoles sont très surveillées.

A St Bernard, un courrier est transmis une fois par an aux agriculteurs pour les sensibiliser.

## VI – INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ Nettoyage de Printemps

Le 11/03/2023. RDV à 9h sur la place du village. Une animation de la Recyclerie sera organisée.

Un partenariat sera établi avec une entreprise de nettoyage.

### ➤ Commission Finances – 13/03/2023 à 19h30 en mairie

### ➤ Associations

Course des Bords de Saône organisée le 19/03 par le Sou des Ecoles.

Spinosa : conférence organisée le 10/03/2023 au Mille Club à 19h30.

Un travail est en cours pour l'installation d'un panneau d'information à côté de l'église.

➤ Mille Club

Des malfaçons sur le chauffage ont été constatées. L'assurance dommages-ouvrage a été déclenchée. Une réunion d'expertise aura lieu le 07/03/2023.

Un problème d'étanchéité a été également découvert

➤ CCAS

Le 10/03/2023 : Spectacle inter-CCAS

➤ Culture

Une animation conte par Mme BERTHELON a eu lieu le vendredi 24/02/23.

12 enfants seulement étaient présents.

Un bar à soupes clôturait cet événement. Les personnes présentes ont bien apprécié.

Mme F. POINTON-SCHOENAUER et Monsieur le Maire expriment leur déception quant à cette faible participation et se questionnent quant à la poursuite de ces initiatives.

La Grande Lessive aura lieu le 23/03/2023, avec la participation de l'école et du service périscolaire.

Mme F. POINTON-SCHOENAUER espère la participation du plus grand nombre de spinosiens.

Jumelage culturel avec Cornillon sur l'Oule : cérémonie prévue le 01/04/23 à 11h à l'Espace Chabrier.

Bibliothèque : un questionnaire a été distribué pour définir l'avenir de la bibliothèque et mieux répondre aux attentes des spinosiens.

➤ Travaux

Le trottoir Avenue de la Grande Seiglière a été prolongé. Les quilles ont été réinstallées.

La convention avec le département pour les travaux de sécurité routière sera actualisée pour intégrer 2 coussins lyonnais Av. de la Grande Seiglière et Av Valadon.

Priorité à droite de l'ensemble de la commune : les STOP ont été effacés.

Le panneau d'entrée du village sur l'Av. des Helvètes sera déplacé, tout comme le radar pédagogique.

Plateaux traversants Av des Helvètes : ils seront refaits car ils sont trop arrondis.

Eclairage Public : passage sur un éclairage led place de la Mairie et aux Guillermines. Le déploiement sur le reste de la commune sera réalisé suivant son coût.

Skate-park : un module est à remplacer. M. C. COTTAREL a constaté que le skate-park était très utilisé pendant les vacances scolaires.

➤ 2<sup>ème</sup> batterie du 68<sup>e</sup> RAA

La passation de commandement aura lieu en juillet sur le stade. La date précise n'est pas encore retenue.

➤ Scolaire

Une commission des affaires scolaires est prévue le samedi 04/03/2023, avant une rencontre avec les représentants des parents d'élèves.

La commune a réceptionné le projet de dévolution du mobilier acheté par la coopérative scolaire avec une partie de l'argent reçu de l'association Tôt ou Tard. Certains meubles ne sont pas à destination des enfants, le projet de convention devra être revu.

Animation bibliothèque sur le temps périscolaire : 9 enfants inscrits, pour 3 dates.

➤ Environnement

21 arbres offerts par l'association Spinos'Aventure à la commune ont été plantés (place de la Mairie, aux Guillermines et au City Stade)

Le conseil municipal remercie à ce titre l'association pour ce don, car il est à destination des spinosiens pour de nombreuses années.

➤ Frelon asiatique

De nombreux nids ont été découverts en 2022. Le budget pour leur destruction sera augmenté pour cette année.

Monsieur le Maire informe qu'il a visité le siège de la SIEA à Bourg. L'installation de la fibre continue sa progression dans l'Ain.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 51.

**Prochain conseil municipal : Lundi 27 Mars 2023 à 19 h 30 (vote du budget 2023)**

---

**Signatures :**

**Bernard REY, Maire**

**Mme F. POINTON-SCHOENAUER,**